

La concertation, clé de voute de la protection de la nappe du Champigny !

17 octobre 2024

Il y a 30 ans, le Comité des usagers de la nappe du Champigny se réunissait pour la première fois en mairie de Mormant. Depuis, ce sont 30 ans de travail collaboratif et de concertation entre les acteurs pour connaître et protéger la nappe. 30 ans d'actions construites et mises en œuvre grâce au dialogue, à l'expertise scientifique et à la transparence des connaissances. 30 ans que les membres et les salariés de l'association AQUi' Brie déploient toute leur énergie au service de cette ressource d'eau souterraine, stratégique pour l'Île-de-France.

Le choc des années 1990

Au début des années 1990, le niveau de la nappe du Champigny s'effondre. Captages dénoyés, interruptions de la production d'eau potable, la situation est grave. En réponse, les usagers de la nappe se sont constitués en comité le 8 juillet 1994. Depuis lors, la nappe est surveillée, étudiée et protégée grâce à des démarches de concertation auxquelles tous les acteurs du territoire participent activement. Première étape en 1997, le Comité a formalisé le 1^{er} contrat de nappe, signé et financé par le conseil départemental de Seine-et-Marne, le conseil régional d'Île-de-France et l'agence de l'eau Seine Normandie, ainsi que la Charte des usagers signée par les représentants des autres acteurs du territoire (chambre d'agriculture, union des maires, Afinege, producteurs d'eau, ...). De nombreuses actions de connaissance et de protection ont été initiées à ce moment-là : réseau piézométrique pour suivre le niveau, réseau Qualichamp pour la qualité, Fertimieux avec les agriculteurs, zéro phyto avec les communes, etc.... Heureusement car une nouvelle crise arrive à la fin des années 1990 : les contaminations en atrazine de certains captages sont tellement fortes que les communes doivent demander des dérogations pour poursuivre l'approvisionnement en eau potable.

En 2009, les travaux conjoints d'AQUi' Brie et de la DIREN Ile de France (DRIEAT) ont permis de trouver le bon équilibre pour la nappe et obtenir une première victoire pour son niveau : la création de la Zone de Répartition des Eaux a permis de plafonner les prélèvements, tous usages confondus, à 140.000 m³ par jour. Au fur et à mesure des années et de succession d'hivers pluvieux, la nappe a retrouvé un niveau serein. Avec cette marge de manœuvre retrouvée, elle n'est pas redescendue sous le seuil de vigilance, y compris lors des hivers très secs de 2022-2023.

Des démarches innovantes au service du territoire

En 2011, la Zone Tampon Humide Artificielle de Rampillon est inaugurée. Solution fondée sur la nature, imaginée avec les agriculteurs riverains, le syndicat de rivière, le Cemagref (INRAe) et AQUi' Brie, financée par l'AESN, elle a fait prendre conscience de la vulnérabilité de la nappe face au drainage agricole. Si les zones tampons ont une efficacité réelle sur les nitrates et certains pesticides, elles n'abattent pas tous les polluants présents dans l'eau, et certaines matières actives la traversent. C'est un enjeu majeur quand l'eau s'infiltré ensuite vers la nappe.

Cette démarche territoriale avec les acteurs est une 2^{ème} victoire. Elle a démontré que, localement, en associant toutes les parties prenantes, il était possible de mettre en œuvre des solutions protectrices pour la nappe. Ce site pilote est, 13 ans après, toujours médiatisé, visité et objet de recherche.

De 2015 à 2019, les acteurs du territoire et les usagers, de nouveau réunis au chevet de la nappe au sein du Forum du Champigny, ont souhaité mettre à jour le diagnostic partagé de la nappe, 21 ans après celui du Comité des usagers. Chaque acteur a pu apporter ses connaissances, ses besoins et attentes dans une écoute bienveillante et sans postures. Le Forum a démontré que la concertation était un outil puissant pour protéger la nappe et qu'il est d'autant plus efficace qu'elle est menée très localement. Une carte narrative est accessible sur le site internet d'AQUI' Brie pour suivre les étapes du diagnostic.

En 2017-2018, le dialogue territorial « Tous Ancoeur », mené avec les acteurs des 14 communes autour de Nangis, a fortement mobilisé et a abouti à 14 propositions imaginées collectivement pour mieux protéger la nappe. La victoire a été en demi-teinte, en particulier pour la proposition « mieux rémunérer les efforts des agriculteurs » dont le cahier des charges, coconstruit avec les agriculteurs, ne s'est pas concrétisé faute de financements.

Aujourd'hui, aux enjeux de qualité s'ajoutent les impacts du changement climatique auxquels la nappe doit faire face (augmentation des températures, modification des fréquences et des intensités des pluies, etc). Depuis 2020, AQUI' Brie, ses membres et les usagers de la nappe, se sont attelés à un nouveau défi : anticiper les impacts du changement climatique sur la nappe pour pouvoir s'y adapter. Grâce à Champigny2060, les membres d'AQUI' Brie ont pris conscience de la variabilité du climat futur et ont touché du doigt les fortes incertitudes que cela implique pour la nappe. Il est indispensable de continuer à explorer les solutions techniques, les modalités d'adaptation et les pistes de sobriété pour assurer un partage équitable de la ressource dans le futur.

Et après ?

Les membres d'AQUI' Brie restent plus que mobilisés pour accompagner cette transition. Ils souhaitent pleinement engager les acteurs dans une nouvelle forme de travail, et dans un nouveau cadre réglementaire pour pérenniser et approfondir la protection de la nappe. Depuis 2019, un cadre règlementaire existe pour guider cette nouvelle démarche de concertation : le Projet Territorial de Gestion des Eaux (PTGE).

AQUI' Brie engagera dès 2025 cette démarche, en réunissant des groupes de travail avec les services de l'Etat et tous les usagers de la nappe. Il s'agira, tout d'abord, de définir le périmètre sur lequel les actions de ce projet seront mises en œuvre puis d'établir les modalités de gouvernance. A terme, ce PTGE aboutira à l'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de nappe, document de planification et d'encadrement élaboré de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent et qui fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Cette perspective concrétise la volonté de pérenniser la protection de la nappe et des usages, exprimée depuis les premiers jours du comité des usagers, grâce à une structure dédiée et dans une vision de long terme.

La nappe des calcaires de Champigny est un patrimoine naturel régional et une ressource stratégique pour l'approvisionnement en eau potable (AEP) d'1 million de franciliens. Elle est aussi prélevée par une quinzaine d'industriels et près d'1 centaine d'exploitants agricoles. L'association AQUI' Brie, créée en 2001 par le comité des usagers, met en œuvre des actions de connaissance et de protection.